



REPORT AUDIENCE DE PLAIDOIRIES

Par **ISA426**, le **25/02/2015** à **10:48**

Bonjour,

En procédure devant le TGI, après multiples report d'audiences de mise en état, enfin une audience de plaidoiries avait été fixée en janvier de cette année. Mon avocat indisponible a demandé le renvoi et m'a donné une date immédiatement 18 février.

Pour cette nouvelle audience c'est l'avocat de la partie adverse qui a demandé le renvoi !!!

Pourquoi je n'ai pas eu immédiatement de date comme la première fois !!!

En fait, ma question est : Le TGI a t'il un délai pour donner cette nouvelle date et si oui quel est-il ?

Merci d'avance pour votre réponse.